

PIÈCE N° 03 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Références du RGAO	Généralités								
	<p>Définition des Travaux :</p> <p>Le présent Appel d'Offre a pour objet, les travaux de construction de 07 blocs de 02 salles de classe avec blocs administratifs, un bloc maternel avec blocs administratif et latrines dans la Commune de NGOURA.</p> <p>Les Travaux comprennent :</p> <p style="text-align: center;">LOT I: INSTALLATIONS DE CHANTIER ET TRAVAUX</p> <p style="text-align: center;">PRELIMINAIRES PARATOIRES LOT II : GROS ŒUVRE</p> <p style="text-align: center;">LOT III : SECOND ŒUVRE</p> <p>1.1</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">11. ETANCHEITE</td> <td style="width: 50%;">8. MENUISERIE BOIS ET MENUISERIE METALLIQUE</td> </tr> <tr> <td>12. REVETEMENT DUR</td> <td>9. PEINTURE</td> </tr> <tr> <td>13. PLOMBERIE SANITAIRE</td> <td>10. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</td> </tr> <tr> <td>14. ELECTRICITE</td> <td></td> </tr> </table> <p>Maître d'Ouvrage : Le Maire de la Commune de NGOURA</p> <p>Références de l'Appel d'Offres : Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°009/AONO/CNGRA/M/CIPM/SG/2020 du 14 Avril 2020</p>	11. ETANCHEITE	8. MENUISERIE BOIS ET MENUISERIE METALLIQUE	12. REVETEMENT DUR	9. PEINTURE	13. PLOMBERIE SANITAIRE	10. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	14. ELECTRICITE	
11. ETANCHEITE	8. MENUISERIE BOIS ET MENUISERIE METALLIQUE								
12. REVETEMENT DUR	9. PEINTURE								
13. PLOMBERIE SANITAIRE	10. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS								
14. ELECTRICITE									
1.2.	<p>Délai d'exécution :</p> <p>Le Délai Maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de quatre (04) mois</p>								
2.1	<p>Source(s) de financement :</p> <p>Les travaux objet du présent marché sont financés par le Budget FEICOM/Commune de NGOURA exercice 2019 et suivants.</p>								
4.1	<p>Liste des candidats pré-qualifiés, le cas échéant : sans objet</p>								
5.1	<p>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</p> <p>En ce qui concerne la provenance des matériaux, de matériels et de fourniture, destinés à l'exécution des travaux, la préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun, sous réserve de leur conformité aux normes techniques, et à la condition que leurs prix soient homologués.</p> <p>Toutefois, en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre chargé du Commerce autorisera l'importation desdits produits, à la demande du cocontractant.</p>								

6.1. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

❖ **Offre administrative**

- l'absence d'une pièce administrative requise dans un délai de 48 heures;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus 48 heures;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée.

❖ **Offre technique**

- offre technique incomplète;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée;
- n'avoir pas de chantier abandonné;
- Note de l'offre technique inférieure à 22 sur 31.

❖ **Offre financière**

- offre financière incomplète;
- absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- la situation financière;
- l'expérience;
- les personnels;
- les Matériels.

1. Situation financière

Soumettre une surface financière d'au moins 30 000 000 (Trente millions) pour les lots 1,2,3 et 4.

2. Expérience

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur principal **au moins un (01) marché des travaux de bâtiment** au cours des **trois (03) dernières années**, d'une valeur minimale de trente millions(30 000 000)FCFATTC pour les lots 1,2,3 et 4.

Avoir réalisé des autres marchés (routes, ouvrage d'art, fournitures etc...) d'un montant d'au moins vingt millions (20 000 000) FCFA.

Le soumissionnaire devra fournir en termes de justificatifs les copies des procès-verbaux de réception provisoire et/ou définitive, les photocopies des premières et dernières pages des contrats enregistrés.

3. Personnels

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés ci-après :

N°	Position	Expérience globale (années)	Expérience dans des travaux similaires (années)
01	Conducteur des travaux	Cinq (05) et plus	Trois (03) et plus
02	Chef de chantier	Cinq (05) et plus	Trois (03) et plus

N°	Position	Expérience globale (années)	Expérience dans des travaux similaires (années)
03	Responsable administratif	Cinq (05) et plus	Trois (03) et plus

4. Matériels

Le Candidat doit établir qu'il dispose en propre ou en location les matériels ci-après :

N°	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimal requis
01	Un camion benne 10 tonnes minimum	Un (01)
02	Le petit matériel de chantier (vibreurs, brouettes, truelles, niveau, pelles, pioches, cisailles, tenailles, serre joint)	Ensemble

7.3.	<u>Visite du site des travaux</u> La visite de site est obligatoire dès publication de l'avis d'appel d'offres et tout soumissionnaire doit joindre une attestation de visite des lieux signée sur l'honneur.
12.	<u>Langue(s) de l'offre :</u> La langue utilisée par les soumissionnaires pour la présentation de leur offre devra être le français ou l'anglais . Toute offre rédigée dans les deux langues sera éliminée.

13.1. La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

Enveloppe A – Volume I : Pièces administratives

Il comprend :

- a. la déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée au tarif en vigueur (suivant modèle joint) ;
- b. l'accord de groupement, le cas échéant ;
- c. le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- d. l'attestation de non redevance datant de moins de trois (03) mois, délivrée par l'Inspecteur des Impôts du ressort ;
- e. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
- f. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO ;
- g. la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- h. la caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant défini comme suit : d'une durée de validité de quatre (04) mois, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.
- i. Une attestation de soumission CNPS ;
- j. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- k. en cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, h, i, j, k étant uniquement présentées par le mandataire du groupement

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente (Préfet, Sous-préfet, ...). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Enveloppe B – Volume II : Offre technique

B.1. Les renseignements sur les qualifications

- la liste du personnel requis pour les postes-clés.
Joindre les CV datés et signés, les copies certifiées conformes des diplômes.
Les qualifications minimales requises pour les personnels aux postes-clés sont disponibles dans la grille d'évaluation ci-dessous.
- la liste du matériel.
Joindre les copies des cartes grises, les factures certifiées conformes d'achat ou les certificats de vente ou d'achat et les contrats de location signés des parties engagées.
- L'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
- une capacité financière d'au moins trente millions (30 000 000) francs CFA pour les lots 1, 2, 3, 4 et vingt millions (20 000 000) pour lot 5, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.
- la liste des travaux similaires déjà exécutés au cours des cinq (03) dernières années; Joindre les copies des procès-verbaux de réception provisoire et/ou définitive;

B.2. Propositions techniques

- Une note méthodologique sur la compréhension, l'organisation et l'exécution des travaux;
- le rapport commenté de visite du site des travaux;
- le planning d'exécution des travaux.

B.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Joindre une copie du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et une copie du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé sur chaque page, et signé et daté à la dernière page.

Enveloppe C – Volume III : Offre financière

- C1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée, cachetée et datée;
- C2. le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli (BPU) paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page;
- C3. le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment rempli, paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page;
- C4. les Sous-Détail des Prix (SDP) paraphés;

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

	Prix et monnaie de l'offre
14.3.	Sous réserves des dispositions contraires prévues au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans le prix et dans le montant total de son offre.
14.4.	Les prix du marché ne sont pas révisables.
15.1	En cas d'Appels d'Offres Internationaux : Sans objet
15.2	La monnaie de l'offre est libellée en monnaie nationale, le Francs CFA
15.3	Préparation et dépôt des offres
16.1.	Période de validité des offres : La période de validité des offres est de quatre-vingt (90) jours haut à part de la date limite de dépôt des offres.
17.1.	Montant de la caution de soumission : la caution de soumission est tel que défini dans l' article 7 de l'avis d'appel d'offre et d'une durée de validité de trois (03) mois , établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.
18.1.	Les offres seront évaluées sur la base d'un délai d'exécution des travaux de quatre (04) mois
18.3.	Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous « ne seront pas » prises en compte dans le cadre des Spécifications techniques du présent Appel d'Offres.
19.1.	Lieu, date et heure de la réunion préparatoire à l'établissement des offres : Sans objet
20.1.	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : Les offres seront rédigées sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles.
21.2.	Adresse à utiliser pour l'envoi des offres : Les offres seront déposées sous pli fermé contre récépissé dans les services du secrétariat général de la Commune de NGOURA, et devra porter la mention suivante : <p style="text-align: center;">«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°009/AONO/CNGRA /M/CIPM/SG/2020 DU 14 Avril 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 07 BLOCS DE 02 SALLES DE CLASSE AVEC BLOCS ADMINISTRATIFS, UN BLOC MATERIEL AVEC BLOCS ADMINISTRATIF SET LATRINES DANS LA COMMUNE DE NGOURA» « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>

22.1.	Date et heure limites de dépôt des offres : Les offres devront être déposées au plus tard le 29 mai 2020 à 13 heures , heure locale. Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.
25.1	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 29 mai 2020 à 14 heures , heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NGOURA, dans la salle des délibérations de ladite Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
	Evaluation et comparaison des offres
31.2.	Monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie : Sans objet .
32.2.(e)	Le délai d'exécution « ne sera pas » évalué. Le délai Maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des prestations est de quatre (04) mois .
32.2(g).	La méthode d'évaluation des variantes techniques : Sans objet
33.1.	Marge de préférence nationale au cours de l'évaluation : Sans Objet
	Attribution du marché
34.1 34.2	Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres avec une note de l'offre technique minimale de 22 sur 31 des critères essentiels contenus dans la grille d'évaluation et dont l'offre a été évaluée la moins-disante .
	Cautionnement définitif
39.1 39.2	Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur fournira à ce dernier une caution garantissant l'exécution intégrale des travaux, d'un taux de 2% du montant TTC du marché . Elle devra être établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.